



## Plus de 300 000 licenciés sportifs en Poitou-Charentes

Les fédérations olympiques et non-olympiques picto-charentaises enregistrent 305 000 licences sportives en 2013, soit un taux de licenciés de 1 700 pour 10 000 habitants. La fédération de football comptabilise le plus de licenciés loin devant celles de tennis, d'équitation et de handball. En cinq ans, le handball est le sport qui a le plus progressé en effectifs licenciés devant l'athlétisme et la gymnastique. Selon leur proximité avec de grands pôles de services, les territoires de vie enregistrent une pratique sportive plus ou moins importante. Enfin, la parité homme - femme chez les licenciés est encore loin d'être atteinte : un sportif licencié sur trois est une femme.

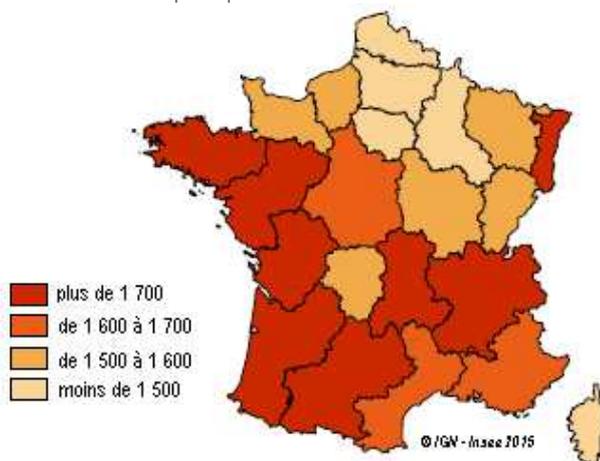
Florence Blanché (Insee)

En 2013, 3 600 clubs picto-charentais ont délivré 305 000 licences sportives au sein des fédérations olympiques (football, basket-ball, handball,...) ou non olympiques (karaté, cyclotourisme, danse,...). Au-delà de la pratique sportive de compétition, l'adhésion à une discipline peut être aussi motivée par la volonté de pratiquer du «sport loisir» ou du «sport santé». Certains facteurs peuvent aussi contribuer à la pratique d'un sport : le coût d'entrée dans la discipline, l'existence et la proximité d'infrastructures dédiées.

Avec 1 700 licences sportives pour 10 000 habitants (tout âge confondu), le Poitou-Charentes se situe dans la moyenne au sein d'un arc atlantique doté d'un taux de licenciés particulièrement fort (figure 1).

### 1 Poitou-Charentes, au cœur d'un arc atlantique très sportif

Nombre de licenciés sportifs pour 10 000 habitants



Sources : Insee, estimations de population 2013 - MEOS

### Le football : un sport très présent en région

Parmi les licenciés des différentes disciplines sportives, le football se positionne largement en tête (figure 2) avec plus d'un licencié sportif sur cinq (légèrement supérieur qu'en moyenne nationale : 19 %). La présence de terrains et d'associations très répandus sur le territoire ainsi que le coût modéré de cette pratique peuvent

expliquer sa prégnance. Avec 359 licences pour 10 000 habitants (contre 297 au niveau national), les fédérations de football en Poitou-Charentes placent la région au 5<sup>e</sup> rang pour la pratique de cette discipline. Le département des Deux-Sèvres se place au 2<sup>e</sup> rang après la Mayenne pour son taux de licenciés en football. Ce positionnement résulte notamment d'un taux élevé d'équipements dédiés au football : 15,9 équipements de ce type pour 10 000 habitants en Deux-Sèvres, soit l'un des départements les plus équipés de France.

### 2 En Poitou-Charentes, plus d'une licence sportive sur cinq relève du football

Licences sportives au 31 décembre 2013 pour les disciplines les plus représentées\*

Disciplines	Poitou-Charentes (en nombre)	Poitou-Charentes (en %)	France (en %)
Football	64 290	21,1	18,6
Tennis	27 900	9,2	10,5
Équitation	23 990	7,9	6,6
Handball	18 430	6,0	4,8
Judo-Jujitsu et disciplines associées	16 330	5,4	5,5
Basket-Ball	12 070	4,0	4,6
Golf	9 440	3,1	3,8
Gymnastique	9 250	3,0	2,8
Rugby	9 200	3,0	3,1
Pétanque et jeu provençal	9 200	3,0	2,8
Randonnée pédestre	9 100	3,0	2,1
Natation	8 500	2,8	2,9
Voile	7 010	2,3	2,3
Athlétisme	6 780	2,2	2,4
Tennis de table	6 600	2,2	1,8
Tir	4 480	1,5	1,6
Karaté et arts martiaux affinitaires	4 030	1,3	2,2

(\*) : parmi les fédérations olympiques et les fédérations non olympiques (de plus de 4 000 licenciés).

Source : MEOS

## Malgré un bon taux d'équipement, la pratique du tennis est en dessous de la moyenne

Si le tennis représente la 2<sup>e</sup> discipline pratiquée en nombre de licenciés (près d'un licencié sur dix) derrière le football, le nombre de licenciés pour 10 000 habitants en région est inférieur à la moyenne nationale. Seul le département de la Vienne atteint le niveau national (avec 168 licenciés pour 10 000 habitants). Rapportés à la population, les picto-charentais disposent en moyenne de 4,4 courts de tennis pour 10 000 habitants contre 3,0 en France de province. Ce taux place ainsi la région au 2<sup>e</sup> rang, après le Limousin.

## Des pratiques sportives différentes selon les départements et les territoires de vie

Au niveau départemental, les pratiques sportives varient en particulier du fait des spécificités territoriales de la région. La voile, notamment, concerne surtout la Charente-Maritime et contribue ainsi à 5 % des licences de ce département littoral.

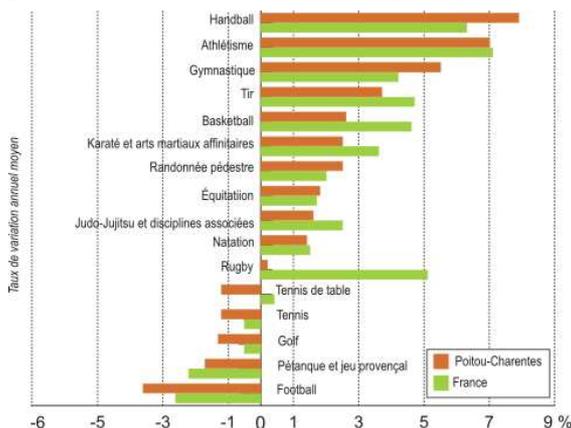
Au niveau des territoires de vie, zones où habitent et consomment les individus, la présence de grands pôles de service autour de grandes villes est un facteur favorable à la pratique sportive. Les équipements et infrastructures sportifs s'implantent plus facilement en périphérie des centres urbains, davantage dégagée des contraintes spatiales. Les territoires de vie autour du nord Deux-Sèvres, plus ruraux, figurent néanmoins parmi les plus importants en terme de licenciés sportifs âgés de 20 à 60 ans.

## Les disciplines qui progressent le plus : handball, athlétisme et gymnastique

En cinq ans, les fédérations de handball, d'athlétisme et de gymnastique ont accueilli davantage de nouveaux licenciés (figure 3). L'actualité sportive, illustrée notamment par les victoires de l'équipe de France de handball, a pu avoir un effet attractif. La gymnastique et la randonnée pédestre progressent encore plus largement en région qu'au niveau national. En revanche, si le rugby a pu bénéficier des effets de la coupe du monde au niveau national et ainsi générer une forte demande de licenciés, leur nombre en Poitou-Charentes a très peu progressé. Le football est la fédération qui a le plus perdu de licenciés même si l'on observe un léger redressement en 2013.

### 3 Poussée du handball et recul du football

Évolution du nombre de licences délivrées entre 2009 et 2013



Source : MEOS

### Insee Poitou-Charentes

5, rue Sainte-Catherine  
BP 557  
86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :  
Fabienne Le Hellyay

Rédacteur en chef :

Boris Simon  
ISSN : 2274-7982  
@ Insee 2015

## Pour en savoir plus

- Dutertre M., « Zoom sur la qualité de vie en Poitou-Charentes », *Insee flash* n°3, novembre 2014.
- « Les licences et clubs des fédérations sportives agréées en 2012 », *Stat-Info* n° 14-01, Mission des Études de l'Observatoire et des Statistiques, janvier 2014.

## Un sportif licencié sur trois est une femme

Loin de la parité, les fédérations sportives comptent 31,3 % de femmes licenciées. Toutefois, ces dernières prédominent dans les sports de glace (90 %), en équitation (83 %), en gymnastique (82 %) et dans une moindre mesure en natation (56 %). En effectifs, l'équitation rassemble le plus de licenciées sportives loin devant le tennis et la gymnastique.

Les autres disciplines des fédérations olympiques sont en revanche majoritairement pratiquées par les hommes : le football et le rugby en comptent 95 %. Au sein des fédérations non olympiques, la part des licences féminines est supérieure de deux points au niveau national. La région bénéficie d'une plus forte féminisation de la randonnée pédestre, fédération qui dénombre par ailleurs le plus de femmes (devant celle de pétanque et jeu provençal). C'est aussi le sport le plus féminisé après le twirling bâton et la danse.

### Fédérations multisports : des effectifs importants notamment en gymnastique volontaire

Avec les 105 000 licenciés en fédération multisport, le Poitou-Charentes comptabilise au total 410 000 licenciés. Avec ses 23 000 licences délivrées, la fédération multisport d'éducation physique et de gymnastique volontaire pèse dans le paysage sportif régional. La gymnastique volontaire rassemble ainsi l'équivalent de 7,6 % des licences des fédérations olympiques, soit la 3<sup>e</sup> région la plus pratiquante et presque autant que de licenciés en équitation.

## Méthodologie

Le nombre de licences sportives délivrées ainsi que le nombre de clubs affiliés est connu grâce au « recensement des licences et des clubs auprès des fédérations sportives agréées ». Ce dernier est réalisé tous les ans depuis 1949 par la Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques (MEOS, au sein du ministère en charge des sports) auprès des fédérations françaises agréées. Toutefois, seules les licences sont recensées et un licencié peut en détenir plusieurs.

## Définitions

**Licence Sportive** : adhésion au sein d'une fédération sportive qui permet la pratique sportive et donne la possibilité de participer à des compétitions.

**Territoire de vie** : zonage défini par l'Insee qui découpe les bassins de vie de plus de 50 000 habitants autour des pôles de services.



web